



Y avait-il un vice caché lors de la vente?

Par **CHABROUX ANNE**, le **04/11/2009** à **10:12**

Bonjour,
J' ai acheté une maison ancienne il y a 3 ans et demi en passant par une agence.
Une fissure sur la façade (qui existait déjà lors de la vente mais qui ne m' a pas été signalée par l' agence) a pris de telles proportions que d' énormes travaux sont à envisager le plus rapidement possible.
Je souhaiterais savoir si je peux avoir un recours vis à vis de l' agence , qui a passé ce grave problème sous silence, pour vice caché.
Dans l' attente de votre réponse.
Cordialement.
Anne CHABROUX